

# Conseil de l'information sur le marché du travail



**États financiers**  
Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

**Conseil de l'information sur le marché du travail**  
**États financiers**  
Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

**Table des matières**

---

<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	1
<b>États financiers</b>	
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	4
État des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers	6
Annexe 1 - État des résultats par programme	15

## Rapport de l'auditeur indépendant

### Aux membres du Conseil de l'information sur le marché du travail

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil de l'information sur le marché du travail (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, des états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil de l'information sur le marché du travail au 31 mars 2020, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Baker Tilly Ottawa s.e.n.c.r.l.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés  
le 16 septembre 2021  
Ottawa (Ontario)

## Conseil de l'information sur le marché du travail État de la situation financière

au 31 mars 2021 2020

### Actif

#### Court terme

Trésorerie (note 2)	1 167 431 \$	429 145 \$
Frais payés d'avance	41 863	90 819
Débiteurs	65 574	65 047

**1 274 868** 585 011

Trésorerie soumises à restrictions - réserve pour éventualités

250 663 100 392

Immobilisations corporelles (note 3)

75 761 75 576

**1 601 292 \$** **760 979 \$**

### Passif et actif net

#### Court terme

Créditeurs et frais courus	278 529 \$	207 763 \$
Apports reportés - opérations (note 4)	984 105	360 391

**1 262 634** 568 154

Apports reportés liés aux immobilisations (note 5)

75 761 75 576

Apports reportés - réserve pour éventualités (note 6)

250 663 100 392

Avantage incitatif à la location reporté (note 7)

11 913 16 536

**1 600 971** 760 658

Actif net

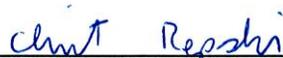
321 321

**1 601 292 \$** **760 979 \$**

Pour le conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

## Conseil de l'information sur le marché du travail État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars	2021	2020
<b>Produits</b>		
Financement	2 301 100 \$	2 198 986 \$
Revenus d'intérêt	-	50
	<b>2 301 100</b>	<b>2 199 036</b>
<b>Charges</b>		
Assurance	9 420	6 599
Bureau	5 303	11 937
Loyer	91 694	97 344
Amortissement	25 258	25 370
Communications et publicité	7 795	17 049
Comptabilité et légal	31 103	22 804
Examen CIMT	-	37 086
Frais bancaires et intérêts	1 525	1 899
Frais de déplacements	21	24 850
Frais professionnels liés aux objectifs stratégiques (note 8)	573 707	658 046
Opérations du comité	16 918	59 459
Ressources humaines	47 575	5 104
Salaires et avantages sociaux	1 435 424	1 134 446
Services informatiques	41 734	53 313
Site web	581	11 844
Traduction et édition	8 653	26 220
Téléphone	4 389	5 616
	<b>2 301 100</b>	<b>2 198 986</b>
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>	-	50
<b>Actif net, début de l'exercice</b>	<b>321</b>	<b>271</b>
<b>Actif net, fin de l'exercice</b>	<b>321 \$</b>	<b>321 \$</b>

## Conseil de l'information sur le marché du travail État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars	2021	2020
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	- \$	50 \$
Ajustement pour		
Amortissement des immobilisations corporelles	25 258	25 370
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations corporelles (note 5)	(25 258)	(25 370)
Avantages incitatifs reçus liés aux bénéfices de réduction de loyer	1 143	13 907
Amortissement de l'avantage incitatif à la location reporté	(5 766)	(6 605)
	(4 623)	7 352
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Frais payés d'avance	48 956	70 888
Débiteurs	(527)	4 471
Créditeurs et frais courus	70 766	54 537
Apports reportés - opérations	623 714	(27 660)
Apports reportés - réserve pour éventualités	150 271	50 392
	888 557	159 980
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	(23 884)	(4 044)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Apports reçus liés à l'acquisition d'immobilisations	23 884	4 044
<b>Augmentation de la trésorerie au cours de l'exercice</b>	888 557	159 980
<b>Trésorerie, début de l'exercice</b>	529 537	369 557
<b>Trésorerie, fin de l'exercice</b>	1 418 094 \$	529 537 \$
<b>Trésorerie se compose de:</b>		
Trésorerie	1 167 431 \$	429 145 \$
Trésorerie soumises à restrictions - réserve pour éventualités	250 663	100 392
	1 418 094 \$	529 537 \$

---

# Conseil de l'information sur le marché du travail

## Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2021

---

### 1. Principales méthodes comptables

**Nature de l'organisation** Le Conseil de l'information sur le marché du travail, le « Conseil », est une entité à but non lucrative constituée au Canada en vertu de la Loi Canadienne sur les organismes sans but lucratif le 21 avril 2017. Le Conseil identifie des priorités pancanadiennes pour la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information sur le marché du travail. Le Conseil contribue à optimiser les investissements existants en matière d'information sur le marché du travail dans l'ensemble du Canada en plus d'encourager les nouvelles occasions de collaboration entre les gouvernements et intervenants.

Le Conseil est exonéré de l'impôt sur le revenu.

**Base de présentation** Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui font partie des principes comptables généralement reconnus du Canada et qui comprennent les principales méthodes comptables suivantes.

**Utilisation d'estimations** La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actifs et de passifs déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants de produits et de charges pendant la période concernée. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction à mesure que des informations additionnelles deviennent disponibles. Ces estimations et hypothèses sont examinées périodiquement et, lorsque que des ajustements sont nécessaires, ceux-ci sont effectués au cours des périodes auxquelles elles deviennent connues.

Les estimations importantes comprennent les hypothèses utilisées pour estimer la durée de vie utile et l'amortissement connexe des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les provisions pour frais courus.

**Instruments financiers** Les instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers du Conseil qui, en général, représentent pour le Conseil un droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier d'une tierce partie ou l'obligation de payer de la trésorerie ou un autre actif financier à une tierce partie.

#### Évaluation des instruments financiers

Le Conseil évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, à l'exception de certaines transactions avec lien de dépendance, s'il y a lieu.

---

# Conseil de l'information sur le marché du travail

## Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2021

---

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

#### Instruments financiers (suite)

##### Évaluation des instruments financiers (suite)

La Conseil évalue ensuite tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'excédent des produits sur les charges. Les actifs financiers et les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie, les débiteurs et les créditeurs et frais courus.

Il n'y a pas d'actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur.

##### Perte de valeur d'un actif financier

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à des tests de dépréciation lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur. Le montant de réduction, s'il y a lieu, est comptabilisé à l'excédent des produits sur les charges. La dépréciation précédemment constatée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La reprise peut être comptabilisée si elle n'excède pas le montant qui aurait été déclaré à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée auparavant et si elle ne dépassait pas le coût initial. Cette reprise est comptabilisée à l'excédent des produits sur les charges.

##### Coûts de transaction

La Conseil comptabilise ses coûts de transactions à l'excédent des produits sur les charges de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont ajustés selon les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur origine, émission ou prise en charge.

#### Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est basé sur la durée de vie utile prévue des immobilisations et est calculé selon les taux indiqués ci-dessous :

Équipement informatique	55 %
Fournitures et agencements	20 %
Serveur informatique	30 %

La règle de demi-taux s'applique dans l'année d'acquisition.

---

## Conseil de l'information sur le marché du travail Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2021

---

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

**Constatation des produits** Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Cette méthode prévoit que les apports affectés aux charges de périodes subséquentes sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports affectés reçus aux fins de l'acquisition d'immobilisations sont reportés et constatés sur la durée de vie utile des actifs connexes acquis. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

**Avantage incitatif à la location reporté** L'incitatif à la location reçu a trait à une réduction de loyer. L'incitation à la location a été ajoutée aux paiements de location requis et est amortie linéairement sur la charge de loyer sur la durée du contrat de location, ce qui donne lieu à une charge uniforme sur la durée du contrat de location.

---

### 2. Trésorerie

Le compte de trésorerie du Conseil est détenu auprès d'une banque à charte canadienne et rapporte un intérêt nominal.

---

### 3. Immobilisations corporelles

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	45 267 \$	24 886 \$	20 381 \$	4 301 \$
Fournitures et agencements	75 567	31 667	43 900	54 875
Serveur informatique	26 940	15 460	11 480	16 400
	<b>147 774 \$</b>	<b>72 013 \$</b>	<b>75 761 \$</b>	<b>75 576 \$</b>

---

## Conseil de l'information sur le marché du travail Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2021

### 4. Apports reportés - opérations

Les apports reportés représentent les fonds inutilisés reçus du Forum des ministres du marché du travail (« FMMT »), de Emploi et Développement social Canada (« EDSC ») et de l'Université Ryerson - Centre des Compétences futures (« CCF ») qui, en raison de restrictions externes, doivent financer les dépenses connexes engagées au cours d'un exercice ultérieur.

	Financement CCF 2021	Financement FMMT 2021	Financement EDSC 2021	Total 2021	Total 2020
Solde, début de l'exercice	-	130 196 \$	230 195 \$	360 391 \$	388 051 \$
Reçus	858 017	1 041 539	1 100 000	2 999 556	2 145 956
Constatés	(197 618)	(1 039 112)	(1 039 112)	(2 275 842)	(2 173 616)
Transfert - voir ci-bas	-	(100 000)	-	(100 000)	-
Solde, fin de l'exercice	660 399 \$	32 623 \$	291 083 \$	984 105 \$	360 391 \$

Au cours de l'exercice, 100 000 \$ du solde d'ouverture des apports reportés qui n'avaient pas été engagés ont été transférés à la réserve pour éventualités des apports reportés, tel qu'indiqué à la note 6 des présents états financiers.

### 5. Apports reportés liés aux immobilisations

Au cours de l'année, le Conseil a obtenu 25 443 \$ (4 044 \$ en 2020) pour acheter des immobilisations qui a été reporté et est constaté sur la durée de vie utile des actifs connexes acquis.

	Financement CCF 2021	Financement FMMT 2021	Total 2021	Total 2020
Solde, début de l'exercice	-	75 576 \$	75 576 \$	96 902 \$
Reçus	16 983	8 460	25 443	4 044
Constatés	(4 671)	(20 587)	(25 258)	(25 370)
Solde, fin de l'exercice	12 312 \$	63 449 \$	75 761 \$	75 576 \$

Les produits constatés au cours de l'exercice ont été inclus dans les produits de financement, comme indiqué dans l'état des résultats.

---

## Conseil de l'information sur le marché du travail Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2021

---

### 6. Apports reportés - réserve pour éventualités

#### Financement

Une partie du financement reçu par le FMMT au cours de l'année a été restreinte à la constitution d'une réserve pour éventualités. La réserve pour éventualités a pour objectif de constituer et de maintenir un niveau adéquat de ressources financières permettant de couvrir les coûts des circonstances suivantes, le cas échéant :

- a) couvrir les dépenses de fonctionnement en cas de retard dans la réception des fonds;
- b) recruter un nouveau directeur exécutif dans l'éventualité imprévue où le Conseil est appelé à embaucher un nouveau directeur général;
- c) couvrir les coûts de la réduction progressive de l'organisation; et
- d) couvrir d'autres dépenses imprévues.

La réserve pour éventualités était financée par une contribution restreinte initiale de 50 000 \$ au cours de l'exercice 2019. La réserve pour éventualités sera financée à la fin de chaque exercice par une contribution budgétée de 50 000 \$ et par les fonds non engagés du budget de cet exercice jusqu'à ce que le montant ciblé de 300 000 \$ soit atteint, ce qui représente les estimations du Conseil concernant circonstances potentielles notées ci-dessus. Le solde de la réserve pour éventualités ne doit pas dépasser 300 000 \$. Les contributions totales restreintes au financement de la réserve pour éventualités au cours de l'exercice était de 150 000 \$ (50 000 \$ en 2020).

Les fonds reçus au titre de la réserve pour éventualités doivent être conservés dans un compte d'épargne séparé à intérêt élevé. Tous les intérêts accumulés doivent rester dans le compte et être accumulés dans le cadre du financement global avec restrictions de la réserve pour éventualités, jusqu'à ce que le solde maximum soit établi.

Lorsque la réserve pour éventualités a atteint le montant ciblé, tous les fonds non engagés accumulés à la fin de chaque exercice seront restitués ou différés conformément aux accords de financement en vigueur. Les intérêts sur le compte de réserve pour éventualités qui s'accumulent une fois que le montant ciblé est atteint seront transférés sur les comptes généraux de fonctionnement du Conseil.

À la fin de chaque exercice, le directeur exécutif soumettra un rapport au comité d'audit pour approuver les fonds à transférer à la réserve pour éventualités. Ce rapport inclura toute demande d'accès aux fonds de la réserve pour éventualités au cours de l'exercice suivant, avec des informations sur les montants nécessaires pour les engagements opérationnels nécessitant un financement à court terme.

#### Remboursement

Le Conseil reconstituera la réserve pour éventualités au cours du même exercice, ce qui correspond aux montants utilisés pour couvrir les dépenses de fonctionnement et d'autres coûts imprévus.

Si le Conseil utilise la réserve pour éventualités pour couvrir les frais d'embauche d'un nouveau directeur exécutif, le montant requis sera ajouté au budget pour l'exercice suivant sous forme de remboursement dans la réserve pour éventualités.

---

## Conseil de l'information sur le marché du travail Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2021

---

### 6. Apports reportés - réserve pour éventualités (suite)

#### *Remboursement (suite)*

En cas de liquidation, les apports restreints restants à la liquidation des actifs du Conseil seront restitués aux bailleurs de fonds.

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Solde, début de l'exercice	100 392 \$	50 000 \$
Apports reçus durant l'exercice	50 000	50 000
Transfert de fonds non engagés	100 000	-
Revenu d'intérêts gagnés	271	392
	<hr/>	<hr/>
Solde, fin de l'exercice	<b>250 663 \$</b>	<b>100 392 \$</b>

---

### 7. Avantage incitatif à la location reporté

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil a conclu un contrat de location pour de nouveaux locaux à bureaux. Dans le cadre de l'accord, le Conseil a reçu 521 pieds carrés d'espace libre de loyer la première année du bail et recevra 446 pieds carrés d'espace libre de loyer pour la deuxième année du bail. La valeur totale de la prestation gratuite de loyer sur les deux années est d'environ 29 750 \$. Les charges de loyer ont été enregistrées pour cette année au taux mensuel moyen afin de refléter la substance économique de l'incitatif. L'incitation différée qui en résulte sera amortie sur la durée du contrat de location de 5 ans, comme indiqué ci-après, ce qui réduira la charge de location des périodes futures en deçà des paiements requis décrits à la note 9 des présents états financiers.

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Solde, début de l'exercice	16 536 \$	9 234 \$
Avantage incitatif à la location reçu durant l'exercice	1 143	13 907
Amortissement pour l'exercice	(5 766)	(6 605)
	<hr/>	<hr/>
Solde, fin de l'exercice	<b>11 913 \$</b>	<b>16 536 \$</b>

---

### 8. Frais professionnels liés aux objectifs stratégiques

Le Conseil a encouru les dépenses suivantes liées aux frais professionnels afin d'entreprendre des activités liées à ses trois objectifs stratégiques de collecte, d'analyse et de distribution :

---

## Conseil de l'information sur le marché du travail Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2021

---

### 8. Frais professionnels liés aux objectifs stratégiques (suite)

	2021	2020
Collecte	145 835 \$	248 424 \$
Analyse	110 899	148 859
Distribution	316 973	260 763
	<b>573 707 \$</b>	<b>658 046 \$</b>

---

### 9. Engagements

Le Conseil a conclu un contrat de location pour ses locaux, qui a commencé le 1er mai 2018 et qui se termine le 30 avril 2023. Les paiements de location annuels requis pour la durée restante du contrat de location, qui comprend une estimation de la quote-part du Conseil pour les coûts d'opérations et taxes, sont les suivants :

2022	98 573 \$
2023	98 573
2024	8 214
	<b>205 360 \$</b>

Le Conseil a la possibilité de prolonger ce contrat de location pour une période supplémentaire de cinq ans, selon les mêmes termes et conditions du contrat de location actuel, à l'exception qu'il n'y aura pas d'améliorations locatives supplémentaires et que le loyer annuel sera déterminé au loyer du marché au moment du renouvellement.

Dans le cadre du contrat de location, il existe une option de résiliation du contrat de location et les coûts de résiliation estimés à la fin de chaque exercice sur la durée du contrat de location sont les suivants :

2022	7 788 \$
2023	4 211
2024	337

---

### 10. Dépendance économique

Le Conseil reçoit la majorité de ses produits par le biais de deux accords de financement de montants égaux avec FMMT et EDSC. Le maintien des activités du Conseil dépend de ces accords de financement et du respect des conditions des accords.

---

---

## Conseil de l'information sur le marché du travail

### Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2021

---

#### 11. Risques et concentrations d'instruments financiers

Le Conseil est exposé à divers risques par le biais de ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une mesure de l'exposition et des concentrations de risque du Conseil au 31 mars 2021.

Le Conseil ne participe à aucune relation de couverture dans le cadre de ses activités et ne détient ou n'utilise aucun instrument financier dérivé à des fins de transaction.

##### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit principal du Conseil se rapporte à ses débiteurs.

##### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Conseil est exposé à ce risque principalement en ce qui concerne ses comptes créditeurs et frais courus et ses produits reportés.

##### Risque du marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque: le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

##### Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la fluctuation des taux de change. Le conseil n'est pas exposé au risque de change.

##### Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Le Conseil a une exposition limitée au risque de taux d'intérêt en raison de sa trésorerie.

##### Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché (autres que ceux résultant du risque de taux d'intérêt ou de change), que ces variations soient causées par des facteurs spécifiques à l'instrument financier individuel ou son émetteur, ou des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le Conseil n'est pas exposé à un autre risque de prix significatif.

---

## Conseil de l'information sur le marché du travail Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2021

---

### 11. Risques et concentrations d'instruments financiers (suite)

#### Changements dans le risque

Il n'y a eu aucun changement important dans les expositions au risque du Conseil par rapport à l'année précédente.

---

### 12. Impact lié au COVID-19

La durée et l'impact financier total de la pandémie du COVID-19 sont inconnus pour le moment, tout comme les mesures supplémentaires à prendre par les gouvernements, le Conseil ou d'autres pour tenter de réduire la propagation du COVID-19. Toute estimation de la durée et de la gravité de cette pandémie est sujette à une incertitude importante et, par conséquent, on ne sait pas si le COVID-19 pourrait avoir un impact négatif important sur les opérations, les résultats financiers et la situation du Conseil dans les périodes futures.

---

## Conseil de l'information sur le marché du travail Annexe 1 - État des résultats par programme

Pour l'exercice clos le 31 mars	Exploitation - FMMT et EDSC	Centre des Compétences futures - Ryerson	Total
<b>Produits</b>			
Financement	2 098 810 \$	202 290 \$	2 301 100 \$
<b>Charges</b>			
Amortissement	20 587	4 671	25 258
Assurance	9 420	-	9 420
Bureau	3 855	1 448	5 303
Communications et publicité	7 795	-	7 795
Comptabilité et légal	26 103	5 000	31 103
Frais bancaires et intérêts	1 468	57	1 525
Frais de déplacements	21	-	21
Frais professionnels liés aux objectifs stratégiques	546 245	27 462	573 707
Loyer	91 694	-	91 694
Opérations du comité	16 918	-	16 918
Ressources humaines	47 111	464	47 575
Salaires et avantages sociaux	1 288 527	146 897	1 435 424
Services informatiques	25 443	16 291	41 734
Site web	581	-	581
Traduction et édition	8 653	-	8 653
Téléphone	4 389	-	4 389
	<b>2 098 810</b>	<b>202 290</b>	<b>2 301 100</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>